

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 144 (2023)  
**Heft:** 1-2  
  
**Rubrik:** Parlament fédéral

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Session d'hiver 2022

Francis Saucy, président central SAR ([presidence@abeilles.ch](mailto:presidence@abeilles.ch))

**apisuisse, via son comité et son « groupe politique », a été actif sur plusieurs plans en décembre dernier. En voici les éléments principaux.**

**Soutien à la sélection :** apisuisse a co-signé avec succès une lettre de l'Union suisse des paysans qui demandait une augmentation de budget de 3,9 millions pour la préservation des races indigènes d'animaux de rente, alors que la proposition initiale était d'allouer ce montant sans augmentation de budget, ce qui aurait impliqué une réduction des montants alloués aux races non indigènes. Cette augmentation a été acceptée par le Parlement le 8 décembre, préservant ainsi les soutiens actuels.

**Opposition à la motion Rieder 22.316 « Priorité à la production de denrées alimentaires » :** nous avons publié un communiqué de presse et adressé une lettre aux parlementaires fédéraux leur demandant de rejeter cette motion qui pressait le Conseil fédéral de supprimer l'obligation d'affecter au moins 3,5 % des terres assolées à des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) au titre des prestations écologiques requises, comme le prévoit l'ordonnance sur les paiements directs<sup>1</sup>.

**Deux motions pour soutenir l'apiculture,** signées par des représentants de tous les partis, ont été déposées par la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggini (co-présidente du groupe interparlementaire abeilles) lors de la séance de décembre des chambres fédérales. Elles sont co-signées par Andreas Aebi (UDC, co-président du groupe interparlementaire abeilles), Kilian Baumann (Les Verts), Jacqueline de Quattro (PLR), Roland Fischer (Verts libéraux), Benjamin Roduit (Le Centre) et Ursula Schneider Schüttel (PS).

**Motion 22.4353 « Protection des abeilles : mesures urgentes contre la menace du frelon asiatique » :** Cette motion fait suite aux interpellations 20.4480 d'Elisabeth Baume Schneider au Conseil des Etats, 21.4503 de Delphine Klopfenstein Broggini et 21.4478 d'Andreas Aebi au Conseil national. Dans ses réponses, le Conseil fédéral avait promis une proposition de révision de la loi sur la protection de l'environnement (RS 814.01) et un examen de la classification du frelon asiatique dans la liste des espèces exotiques invasives, d'abord pour 2021, puis pour 2022. Cette proposition de révision de la loi n'ayant toujours pas été soumise, la motion demande un traitement urgent de la question du frelon asiatique, indépendamment de la révision de la loi. Elle engage la Confé-



Source: [parlament.ch](http://parlament.ch)

La conseillère nationale  
Delphine Klopfenstein Broggini,  
du parti des VERT-E-S

<sup>1</sup> N.D.L.R. : Pour plus de détails, lire l'article dans la rubrique apisuisse de ce numéro

dération à se positionner sur la question, à coordonner les mesures de lutte et à soutenir les cantons dans l'exécution de leurs tâches.

**Motion 22.4354 « Des statistiques apicoles exhaustives sur les abeilles pour mieux les protéger »:** cette motion fait suite à la suppression des statistiques apicoles fédérales dans les années 1990. En effet, un recensement des colonies d'abeilles avait lieu tous les 5 ans depuis 1876 dans le cadre des recensements agricoles. Le Conseil fédéral est chargé de faire un bilan des sources de données disponibles dans le domaine de l'apiculture et de mettre en place une statistique nationale officielle établie selon les principes modernes des statistiques publiques. Une telle statistique devrait fournir des indicateurs fiables sur le nombre de détenteurs-trices d'abeilles, de ruchers et de colonies d'abeilles, sur l'évolution et la mortalité des colonies d'abeilles d'une année à l'autre, ainsi que sur la valeur des services écosystémiques fournis par la filière apicole à l'économie nationale.

Signalons encore la réponse du Conseil fédéral du 16 novembre à l'interpellation 22.3914 « Renforcer l'apiculture » déposée le 14 septembre 2022 par **Jacqueline de Quattro**. Cette intervention posait cinq questions et revendications. Dans une argumentation assez détaillée, le Conseil fédéral répond que des solutions à ces questions sont déjà fournies ou en passe de l'être et rejette toutes les revendications de soutien supplémentaire à l'apiculture.

**Pour en savoir plus:** accès aux textes complets sur le site du Parlement.

## Liens

Motion Rieder



Motion frelon asiatique



Motion statistiques apicoles



Interpellation de Quattro



## Publicité

### A VENDRE

Pour raison d'âge, à vendre au printemps 2023

**11 ruches habitées DB  
et trois ruches DT,  
avec divers matériels apicoles**

**Pour tout renseignement, merci de  
téléphoner au N° Mobile 079 385 37 55**

### A VENDRE

**Ruches DB 12c. vides  
Ruches DB 12c. peuplées  
Nuclei hivernés**

**Réservation: 079 433 19 67  
Alain Pot - 1896 Vouvry**